

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231130-D107-1123-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 1^{er} décembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Junior MOUDJH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Amel (Djémaïa) TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Jennifer BEAUMONT est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.107/11.23

Objet : Téléthon
Soutien de la Ville de Lillebonne
Versement des recettes de la patinoire à l'AFM Téléthon

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.107/11.23

Objet : Téléthon
Soutien de la Ville de Lillebonne
Versement des recettes de la patinoire à l'AFM Téléthon

Madame LONGO rappelle que dans le cadre des animations de Noël, et à l'initiative de la Ville de Lillebonne, une patinoire synthétique sera installée du 8 décembre 2023 au 7 janvier 2024, place Carnot.

Le samedi 9 décembre 2023, le Téléthon se déroulera en centre-ville, avec la participation des associations lillebonnaises et la mise en place d'un marché de Noël, en partenariat avec la Cité Commerciale. A cette occasion, la patinoire sera ouverte au public.

Afin de soutenir l'action menée par l'AFM Téléthon, la Ville de Lillebonne souhaite reverser la totalité des recettes perçues des entrées à la patinoire, lors de cette journée du 9 décembre 2023(*).

Il convient, par conséquent, que le Conseil Municipal autorise, par délibération, cette opération.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

Considérant le souhait de la Ville de Lillebonne d'apporter son soutien financier à l'action menée par l'AFM Téléthon,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention à l'AFM Téléthon au titre de l'année 2023 ; subvention dont le montant est égal à celui des recettes à percevoir lors de l'ouverture au public de la patinoire le 9 décembre 2023,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville, nature 6574.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Jennifer BÉAUMONT.